

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 7 novembre 2017**CP2017_11_23
id. 3537

L'an deux mille dix sept, le sept novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme JALAISE (pouvoir à M. ASTRUC)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE : CONVENTION ENTRE PÔLE
EMPLOI ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Conformément à la réglementation, plusieurs conventions régissent les modalités de mise en œuvre du RSA et les modalités de collaboration entre les différents partenaires.

Ainsi, le partenariat entre Pôle Emploi et le Conseil départemental est concrétisé par une convention signée le 1er octobre 2014 pour l'accès à l'emploi des demandeurs allocataires du RSA et est en vigueur jusqu'en décembre 2017. Une convention portant mise à disposition mensuelle de listes de bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi

signée le 1er décembre 2013 complète le dispositif et est arrivée à échéance au 31 juillet 2017.

Monsieur le Président propose de reconduire cette convention relative aux conditions dans lesquelles les personnels habilités par Pôle Emploi peuvent accéder mensuellement aux 4 listes distinctes suivantes :

- la liste des bénéficiaires du RSA qui se sont inscrits comme demandeurs d'emploi entre le premier et le dernier jour du mois M-1 ;
- la liste de l'ensemble des bénéficiaires du RSA inscrits, à la fin de la période d'actualisation de la demande d'emploi ;
- la liste des bénéficiaires du RSA, qui, inscrits comme demandeurs d'emploi, ont fait l'objet d'une cessation d'inscription entre le premier et le dernier jour du mois M-2 et ne se sont pas réinscrits entre la date de cessation d'inscription et le dernier jour du mois M-1 ;
- la liste des bénéficiaires du RSA qui ont fait l'objet d'une radiation entre le 1^{er} jour et le dernier jour du mois M-1.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les termes figurant en annexe, la convention à conclure avec Pôle Emploi visant à permettre aux agents agréés par Pôle emploi, l'accès mensuel à la liste des bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC